



Heritage en vue d une succession inconnue

Par **WISE**, le **13/02/2010** à **12:24**

Bonjour,

J AI RECU D UNE ETUDE DE GENEALOGIQUE UNE DEMANDE D ACCORD POUR UNE SUCCESSION
POUVEZ VOUS ME REPONDRE CAR L ETUDE ET MON NOTAIRE NE VEULENT PAS ME DONNER LE NOM DU DEFUNT
JE CRAINS QU IL Y A DES DETTES MAIS L ON ME DIT QUE SI ON NOUS RECHERCHE C EST QU IL Y A DE L ARGENT EST CE VRAI
COMBIEN DE JOURS AVONS NOUS POUR REPONDRE
Y A T IL UN DELAI DE RETRACTION UNE FOIS LA CONVENTION SIGNEE
QU ELLE EST LE POURCENTAGE DES FRAIS DE CE GENEALOGISTE
ET EST CE POSSIBLE QUE CE DERNIER NOUS DEMANDE DE REGLER CES FRAIS AU CAS OU IL N Y AURA PAS ASSEZ D ARGENT DANS LA SUCCESSION
MERCİ DE M AIDER DANS MA DEMARCHE
EST CE QUE JE PRENDS UN RISQUE DE DONNER MON ACCORD
CORDIALEMENT